



**PROCES VERBAL du
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
du 16 avril 2024**

Etaient présent(e)s

- Madame RAFFOUX Marie-France, représentante titulaire des personnes accueillies, Présidente du CVS
- Monsieur TOSTAIN Claude, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame MOREAU Marie-Jeanne, représentante titulaire des personnes accueillies
- Madame GAUVIN Lysiane, représentante titulaire des familles
- Madame ROUSSEAU Laurence, représentante titulaire des professionnels
- Madame LUZIER Caroline, Infirmière coordinatrice
- Madame MAUGER Lucie, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame VIVIER Laetitia, représentante titulaire de l'organisme gestionnaire
- Madame BORDAS Marie-Paule, représentante des bénévoles
- Monsieur VALLEGANT Thomas, Directeur-adjoint

Excusées

- Madame MARES Nadine, représentante titulaire des familles
- Madame CLISSON Aurélie, représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs



I. Thématique Fonctionnement du Conseil de la vie Sociale (CVS)

Composition du CVS : sollicitation d'un correspondant territorial auprès du CDCA 79

Monsieur VALLEGANT informe les membres du CVS que le CDCA (Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) a été sollicité pour qu'un correspondant territorial intègre le CVS.

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023

Le procès-verbal du CVS du 14 décembre 2023 est proposé au vote.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, par l'ensemble des membres du CVS.

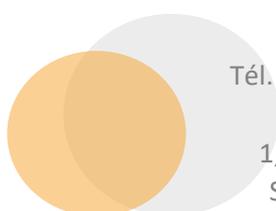
Calendrier CVS 2024

Les dates des prochains CVS sont fixés au : 16 mai, 20 juin, 16 octobre et 12 décembre.

II. Thématique Règles de vie collectives et modalités de fonctionnement du service

Point sur la situation budgétaire de l'établissement 2023

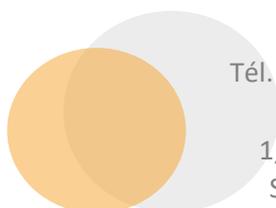
Monsieur VALLEGANT présente la situation budgétaire 2023 de l'établissement : déficit de 118 000€ : avec une augmentation de 36 000€ des dépenses d'exploitation (énergie, alimentation...) et de 182 925€ des dépenses liées à la structure. L'augmentation des recettes tarifaires ne couvrent pas l'augmentation des dépenses.





ERRD 2023

GLOBAL	ERRD 2022	BUDGET ALLOUE 2023	BUDGET REALISE 2023	ECART Budget alloué 2023 / réalisé 2023	
				Montant	Pourcentage
GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante					
Total groupe I	494 568,67	497 180,89	533 336,22	36 155,33	7,27%
GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel					
Total groupe II	2 347 297,69	2 469 189,11	2 467 977,35	-1 211,76	-0,05%
GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure					
Total groupe III	682 824,37	570 514,86	753 439,75	182 924,89	32,06%
TOTAL CHARGES	3 524 690,73	3 536 884,86	3 754 753,32	217 868,46	6,16%
GROUPE I : Produits de la tarification					
Total groupe I	3 166 731,92	3 154 795,64	3 313 002,46	158 206,82	5,01%
GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation					
Total groupe II	153 630,65	119 297,95	165 726,41	46 428,46	38,92%
GROUPE III : Produits financiers et produits non encaissable					
Total groupe III	58 947,44	60 552,52	157 421,84	96 869,32	159,98%
TOTAL DES RECETTES	3 379 310,01	3 334 646,11	3 636 150,71	301 504,60	9,04%
OO2					
RESULTAT	- 145 380,72	- 202 238,8	- 118 602,61		





Avis du CVS sur les nouveaux tarifs 2024 et sur l'annexe tarifaire

Monsieur VALLEGANT présente l'annexe tarifaire 2024.

TARIFICATION - EHPAD FONDATION BROTHIER

08/01/2024

CATÉGORIE	DÉTAIL	UNITÉ	2024	Nouveaux tarifs 2024
-----------	--------	-------	------	----------------------

PRESTATIONS DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT EN EHPAD

GARANTIE	Le dépôt de garantie à l'entrée du résident correspond à 30 jours de tarif hébergement			
RÉSERVATION	Résident provenant du domicile ou d'un foyer logement	par jour	67,99 €	71,72 €
	Résident hospitalisé (prix hébergement - forfait journalier hospitalier)	par jour	47,99 €	51,72 €
HÉBERGEMENT	Hébergement Permanent (aide sociale)	par journée	62,40 €	62,40 €
	Hébergement Temporaire (aide sociale)	par journée	68,85 €	68,85 €
	Hébergement Temporaire (résidents payants)	par journée	75,69 €	83,16 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2022)	par journée	67,05 €	70,78 €
	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 31.12.2023)	par journée	67,99 €	71,72 €
	Hébergement Permanent (résidents payants au 30.04.2024)	par journée	67,99 €	71,72 €
	Hébergement Permanent (nouveaux résidents payants au 01.05.2024)	par journée	67,99 €	75,46 €
	Hébergement Permanent résident payants de moins de 60 ans	par journée	80,72 €	88,19 €
Hébergement Permanent résident aide sociale de moins de 60 ans	par journée	76,53 €	76,53 €	
ACCUEIL DE JOUR	ACJ	par journée	36,77 €	36,77 €
DEPENDANCE	GIR 1/2 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par journée	20,14 €	20,14 €
	GIR 3/4 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par journée	12,77 €	12,77 €
	GIR 5/6 (ticket modérateur)	par journée	5,42 €	5,42 €

PRESTATIONS HÔTELIÈRES

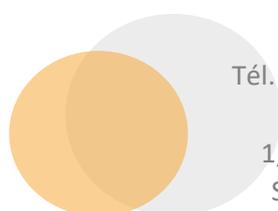
	BLANCHISSERIE	Blanchisserie (avant 01/01/2023)	par mois	80,40 €	80,40 €
		Le linge des résidents peut être entretenu par l'établissement ou par la famille. Le résident ou son représentant légal souhaite (cocher la case de votre choix) : <input type="checkbox"/> Entretien son linge personnel <input type="checkbox"/> Que l'établissement entretienne son linge personnel			
REPAS EN FAMILLE		Repas ou pique-nique des familles (incluant activités et animations)	par repas	24,26 €	25,59 €
		Repas invités adultes	par repas	20,57 €	21,70 €
		Repas invités enfants de moins de 12 ans	par repas	8,70 €	9,18 €

AUTRES PRESTATIONS

AUTRES PRESTATIONS		Prestation (coiffeur, pédicure, ...) : tarifs fixés par l'intervenant concerné par le service			
		Les achats à la boutique de l'établissement sont facturés sur la facture mensuelle d'hébergement ou sur émission d'une facture mensuelle (pour les résidents à l'Aide Sociale)			

Monsieur VALLEGANT indique que l'établissement est dans l'obligation de revoir ses tarifs 2024 pour parvenir à l'équilibre financier. Le Conseil Départemental a donné son accord sur une augmentation des tarifs.

L'augmentation des tarifs porte sur : l'augmentation des tarifs des résidents (hors aide sociale):



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
 accueil@fondationbrothier.fr
 1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
 Site internet : fondationbrothier.fr



- Pour les résidents qui entreront à partir du 1er mai 2024 en hébergement permanent (+ de 60 ans), les résidents en hébergement permanent (- de 60 ans) et les résidents en hébergement temporaire : + 7,47€ / journée (soit 11% d'augmentation).
- Pour les résidents entrés avant le 1^{er} mai 2024: +3,73€ / journée (soit 5,5% d'augmentation).

Monsieur VALLEGANT indique qu'en comparatif , malgré l'augmentation des tarifs , l'établissement demeure moins onéreux que les établissements situés à proximité.

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur les nouveaux tarifs 2024 et sur l'annexe tarifaire.

Bilan d'activité 2023 de l'EHPAD Fondation Brothier

EHPAD FONDATION
BROTHIER



Etablissement d'Hébergement Pour
Personnes Agées Dépendantes

BILAN D'ACTIVITÉ 2023



Le bilan d'activité a été remis aux membres du CVS lors de la convocation.

Monsieur VALLEGANT présente le bilan d'activité 2023 de l'établissement :

La moyenne d'âge des résidents entrants est de 80 ans (moyenne d'âge en baisse) ; la moyenne d'âge des résidents présents est en augmentation depuis 2021.

La durée moyenne des séjours permanents est de 3 ans et 5 mois.

La dépendance des résidents est en augmentation (24% des résidents sont en GIR 1 et 50% en GIR 2).

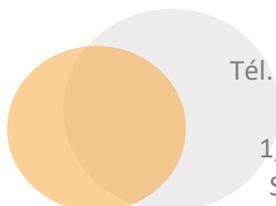
Les journées d'hébergement permanent sont à 21 555 (stabilité depuis 2019). Augmentation des journées accueil de jour depuis 2022.

Amélioration de la qualité : déclaration des EIG et mise en œuvre de mesures correctrices.

L'établissement compte 52 professionnels soit 49,34

ETP.

Les projets de l'établissement en 2023 concernent : le développement de la participation des résidents (groupe de parole), projets prévention de la perte d'autonomie (intervention d'une diététicienne et ateliers activités physiques adaptées).



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
accueil@fondationbrothier.fr
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
Site internet : fondationbrothier.fr



Madame LUZIER indique que des protocoles de soin ont été créés ou mis à jour en 2023 : douleur, soins palliatifs, nutrition et accueil des stagiaires soignants.

L'établissement a obtenu le label « Etablissement engagé contre les virus de l'hiver » 2023-2025 pour ses actions préventives et curatives (vaccination, port des équipements de protection, lavage des mains).

Présentation du projet d'animation dans le cadre du projet d'établissement



Monsieur VALLEGANT précise que le projet a été construit par Madame VIVIER, animatrice, dans le cadre du concours animateur qu'elle a obtenu le 7 mars dernier.

Le projet d'animation sera intégré au projet d'établissement.

Madame VIVIER présente le projet d'animation : les objectifs, la place du résident, le rôle de l'animatrice, les moyens techniques dont le budget, l'organisation de l'animation (les PVI, les instances, le calendrier des animations, les partenaires) et la communication.

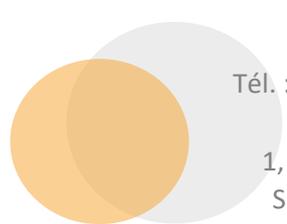
Madame VIVIER indique qu'un objectif de l'animation concerne le lien inter-générationnel et le développement d'actions avec les enfants de l'école de Limalonges.

Madame VIVIER précise que les résidents et les enfants vont participer à un concours de danse sur la thématique des JO. Par ailleurs, un menu thématique US aura lieu en mai (dégustation de burgers).

Un des objectifs est de travailler sur l'instauration d'un plateau de fromage (une fois par semaine).

Madame BORDAS indique qu'elle souhaite s'investir dans des activités avec les résidents. Madame VIVIER se mettra en rapport avec elle.

Type d'animation	Nom de l'activité	Objectifs	Fréquences	Pictogramme
Activités créatives	Mise en couleur, découpage, collage, ... selon la saison et la thématique	- Redonner confiance dans les capacités à faire - Favoriser la créativité et la dextérité (motricité fine)	3 à 4 fois par mois	
Activités cognitives ⁶	Quizz musical, question pour un champion, carré magique, pendu, ...	- Stimuler et maintenir les capacités intellectuelles - Favoriser l'autonomie et la concentration - Favoriser les échanges et le lien social	3 à 4 fois par mois	
Activités domestiques	Courses, jardinage, cuisine, repas festif, petit déjeuner collectif	- Renouer avec des gestes du quotidien - Partager des moments conviviaux	1 à 2 fois par mois	



Tél. : 05.4

accueil.formation@brothier.fr

1, rue du stade 79 190 LIMALONGES

Site internet : fondationbrothier.fr



Présentation du projet de Médiation par l'animal



Projet de Médiation par l'Animal

Au sein des EHPAD
Les Capucines et Fondation Brothier

Lucie Mauger - Psychologue
& Intervenante en médiation par l'animal

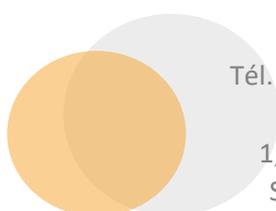
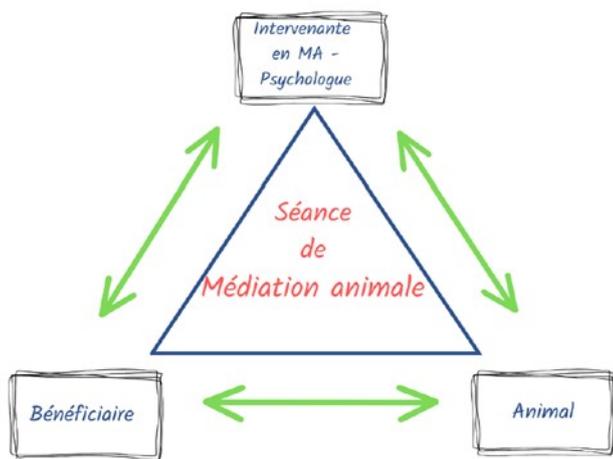


Monsieur VALLEGANT rappelle que Madame MAUGER a suivi une formation de Chargé de projet en médiation par l'animal et a obtenu une attestation de connaissance des animaux de compagnie-ACACED. La formation a été financé dans le cadre du plan de formation.

Madame MAUGER a acquis le chien Scott ; il est en phase de sociabilisation depuis janvier 2024 et l'accompagne durant son activité professionnelle.

Madame MAUGER présente le projet de médiation par l'animal.

Madame MAUGER rappelle que Scott est un chien médiateur. Les interventions concernent à la fois le secteur EHPAD et l'unité Les Tilleuls (travail en individuel ou en groupe avec les résidents, repas thérapeutiques...).





Procédure CPOM et sollicitation du CVS sur la mise à jour des documents institutionnels



Monsieur VALLEGANT précise que l'établissement va signer en 2024 un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'ARS et le Département des Deux-Sèvres pour une durée de 5 ans.



Les CPOM comprennent :

- Les autorisations d'activité de l'établissement => nombre de places : 60 places d'hébergement permanent, 2 places d'hébergement temporaire et 9 places accueil de jour
- Les missions et projets stratégiques de l'établissement
- Les financements octroyés

L'avis des membres du CVS et des résidents sur les documents institutionnels a été sollicité lors d'une groupe de travail animée par Madame VIVIER.

Relecture des documents lors du groupe de travail : contrat de séjour, livret d'accueil et règlement intérieur

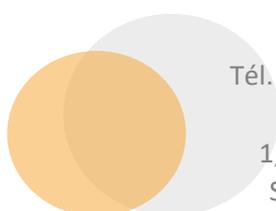
- Remarques des résidents :

La présentation, la taille de police utilisée et le contenu des documents conviennent aux résidents.

- Modification à faire / informations:

Les lieux d'affichage actuels des animations sont à préciser (tableau accueil, salle de restauration et à la borne mélo)

Nombre de places de l'accueil de jour (9 et non 5 comme mentionné)





III. Stratégie de Bienveillance

Point sur les appels à projet

Monsieur VALLEGANT précise que l'établissement a obtenu le financement pour une année supplémentaire de l'intervention de la diététicienne Léa LESAGE. Les objectifs de l'année 2024 sont : la mise en place de menus de substitution, le travail sur les mixés, la poursuite du suivi des résidents en matière de prévention de la dénutrition et le travail sur les juste portions à servir.

Monsieur VALLEGANT précise que le projet Qualité de vie au travail se poursuit (équipe mobile QVT et organisation d'un projet regroupant professionnels et résidents).

IV. Thématique Travaux et équipements au sein de l'établissement

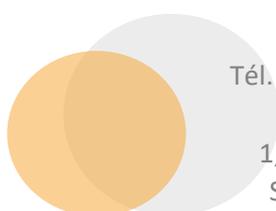
Sollicitation de l'avis du CVS sur les travaux au sein de l'établissement

Monsieur VALLEGANT précise que les résidents seront sollicités pour leur souhait de travaux au sein de l'établissement et lors de la réalisation de ceux-ci ; cela fait partie de la démarche d'évaluation de l'établissement (critère 3.2.2 du manuel d'évaluation).

Point travaux : salon des familles de l'unité protégée

Monsieur VALLEGANT précise que le salon des familles a été réaménagé pour être plus accueillant : travaux de peinture réalisés par Monsieur LAGARDE, agent technique et réalisation de fresques par la fille de Madame LUZIER.

Les membres du CVS saluent le travail de la fille de Madame LUZIER et la remercie pour ses créations.

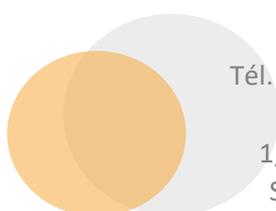




Salon
des
familles

La mémoire des mots se perd

pas celle des émotions...





Madame VIVIER précise que les professionnels de l'établissement ont choisi l'expression : « La mémoire des mots se perd...pas celle des émotions ».

La fille de Madame LUZIER a réalisé une fresque dans la salle de pause du personnel : fenêtre ouverte sur la mer. Une fresque est en projet pour la salle de restaurant des résidents.

Madame VIVIER indique que sur l'arbre de l'unité , un portrait du soignant présent dans l'unité sera affiché chaque jour.

Avis du CVS sur les appels à projet

Projet de convention avec la CARSAT



Dans le cadre d'un appel à projet, l'établissement sollicite la participation de la CARSAT pour l'achat d'équipements destinés aux résidents.

Dispositif	Quantité	Pour qui ?	Fournisseur	Tarif TTC
Rail plafonnier en H	30	Secteurs Rdc – 100 - 200	Hill Rom	46 371.61
Fauteuil roulant « manuel »	4	Ensemble de l'EHPAD	Envie Autonomie	1 204.00
Fauteuil roulant « grand confort »	4	Ensemble de l'EHPAD	Envie Autonomie	1 900.00
Fauteuil de pesée	1	Ensemble de l'EHPAD	Envie Autonomie	700.00
Lève-personne	1	Secteur Rdc	DMédica	735.86
Guéridon de soins	1	IDE	Praticima	1 273.25
Barre « Canoli »	6	Ensemble de l'EHPAD	UGAP	600.16
Drap de transfert	3	Ensemble de l'EHPAD	UGAP	283,21
Sangle de lève-personne rail plafonnier	18	Secteurs Rdc – 100 - 200	DMédica	1 242.38
Total				54 310.47

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de convention avec la CARSAT et la demande de financements d'équipements.

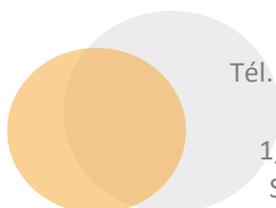
Madame GAUVIN précise que le matériel ne doit pas être acheté avant d'avoir l'accord de la CARSAT.

Projet de convention appel à projet ESMS numérique



Le projet concerne 22 établissements (Deux-Sèvres, Vienne et Charente) qui ont le même logiciel de soins : Net soins.

L'EHPAD Le Villard de Champagne Mouton (16) est le porteur du projet.



Tél. : 05.49.07.63.10 Fax : 05.49.07.47.40
accueil@fondationbrothier.fr
1, rue du stade 79 190 LIMALONGES
Site internet : fondationbrothier.fr



Objectifs du projet : le financement de mises à jour de Net Soins, le logiciel dossier informatisé de l'usager, ainsi que l'achat de matériel informatique pour 20 000 € (pour l'établissement) et d'un ingénieur réseau partagé entre les 22 établissements (coût : 100 000€).

Madame GAUVIN demande si les établissements vont mutualiser leur réseau informatique.

Monsieur VALLEGANT indique que non ; la mutualisation porte uniquement sur l'intervention de l'ingénieur dans les établissements.

Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'unanimité sur le projet de convention Appel à projet ESMS numérique.

V. Thématique Plan gestion de crise et de continuité de l'activité

Campagne de vaccination contre le Covid-19

Madame LUZIER informe les membres du CVS que le rappel de vaccination contre le Covid-19 se fera le 13 mai 2024.

VI. Analyse de la satisfaction des personnes accompagnées

Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction 2024

L'enquête de satisfaction 2024 est remise aux membres du CVS ; elle est annexée à ce PV.

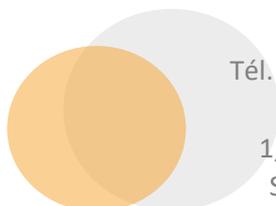
Monsieur VALLEGANT précise que la réalisation d'une enquête de satisfaction sera faite annuellement. L'analyse de la satisfaction des résidents est un critère de l'évaluation de l'établissement (critère 3.10.2).

Monsieur VALLEGANT présente les résultats de l'enquête :

Participation des résidents de l'EHPAD à hauteur de 23% ; participation moindre des familles de l'EHPAD (11%)

Bonne participation des usagers de l'accueil de jour et de leurs familles (12 usagers et 10 familles sur 15).

Les résultats de l'enquête sont bons ; les personnes ayant répondu sont majoritairement très satisfaites ou satisfaites selon les thématiques.





Secteur EHPAD, les points forts relevés par les résidents sont :

- Satisfaction concernant la chambre et le cadre de vie
- L'accompagnement en soins
- Le moment des repas
- La fonction de l'accueil
- La gestion du linge

Secteur EHPAD, les points forts relevés par les familles sont :

- Satisfaction concernant la chambre et le cadre de vie des résidents
- Les relations avec le personnel

Concernant l'accueil de jour, les points forts relevés par les usagers sont :

- Satisfaction concernant le cadre de vie de l'accueil de jour
- Les relations avec le personnel
- Le transport
- Les repas

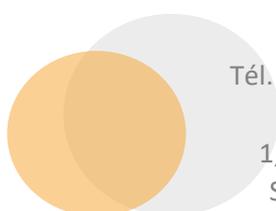
**80% des familles ayant répondu
sont très satisfaits des services de
l'accueil de jour**

Selon les familles des usagers de l'accueil de jour, elles
apprécient :

- La disponibilité, l'écoute et les conseils du personnel
- Les activités proposées et le contenu du carnet de liaison
- Les bénéfices du dispositif pour les usagers

(liens sociaux, maintien autonomie)

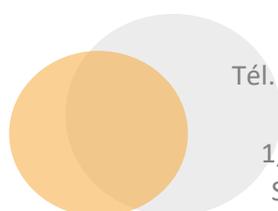
- Le dispositif offre un temps de répit





Plan d'action suite à l'enquête de satisfaction

Remarques des personnes interrogées	Actions à mener	Acteur	Délais
Les résidents membres du CVS ne sont pas identifiés	Communication sur les représentants des résidents au CVS au sein de l'établissement par la réalisation d'un trombinoscope	Animatrice	Avril 2024
Trop ou pas assez de quantités de nourriture pour les repas du soir (EHPAD) et à l'accueil de jour	Réajustement des quantités Travail sur les bonnes quantités à servir + protocole	Service Restauration Diététicienne Personnel en charge de la distribution des repas	1 ^{er} semestre 2024
Température des plats	S'assurer de la bonne température	Service Restauration Personnel en charge de la distribution des repas	Immédiat
Manque connaissance du planning des animations	Inscrire la famille à la newsletter de l'établissement	Secrétaire	Immédiat
Mise en place d'un café-rencontre avec les aidants de l'accueil de jour		Animatrice IDEC Service Restauration	Fin 1er semestre 2024
Horaires des douches	Pas d'actions à mener, les douches sont réalisées une fois par semaine en fonction du résident		
Politesse entre les résidents	Réalisation d'un groupe de parole Bienveillance sur la question ; réalisation d'un nuage de mots des valeurs des résidents	Animatrice Psychologue	Fait
Délai de retour du linge résident	Voir avec le prestataire pour réduire les délais	Directeur-adjoint	Avril 2024





VII. Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement

Présentation de la procédure de PVI

Madame MAUGER rappelle la procédure des PVI (projets de vie individualisés).

Le PVI est une obligation du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L311-3 CASF)
Le PVI renforce le droit de participation de la personne accueillie (et/ou de son représentant légal) à l'élaboration de son projet d'accompagnement.

Actuellement, il reste 17 PVI à réaliser pour les résidents.

VIII. Questions diverses

Monsieur TOSTAIN demande à ce qu'il y ait plus de chaises dans la salle d'animation et demande à ce qu'il y ait le logo de l'EHPAD Fondation Brothier sur le mini-bus.

Monsieur VALLEGANT indique qu'un recensement du nombre de chaises sera fait et un devis sera demandé pour le logo.

Madame RAFFOUX demande pourquoi l'animatrice n'est pas plus présente au niveau du secteur EHPAD.

Madame LUZIER lui rappelle que Madame VIVIER intervient aussi au niveau de l'accueil de jour et de l'unité protégée ; son temps est partagé entre les 3 secteurs.

Madame LUZIER indique que Monsieur LAGARDE , l'agent technique a réalisé des travaux de peinture sur le portail d'entrée.

Madame LUZIER a sollicité Madame MACHET, maire de Limalonges, pour que la mairie finance l'installation d'une plaque nominative « Fondation Brothier » et « accueil de jour ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Madame Marie-France RAFFOUX
Présidente du CVS

